

**RAPPORT MUNICIPAL**  
**N° 40/2017**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Programme de législature 2016-2021**

**Délégué municipal : Municipalité in corpore**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mercredi 12 avril 2017 à 20h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 3

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le programme de législature 2016-2021, annexé au présent rapport municipal, est le fruit d'une démarche collective de la Municipalité, qui a travaillé, sur la base de constats partagés, à l'élaboration de ce document. Il illustre sa vision, ses objectifs et ses projets prioritaires pour les quatre années à venir.

Nyon, de par sa position au cœur de l'Arc lémanique, est une ville qui fait face depuis de nombreuses années à une importante croissance, aussi bien au niveau économique que démographique. La Municipalité a à cœur d'accompagner et d'orienter cette croissance pour que la ville se développe en conservant les immenses qualités qui ont fait ce qu'elle est, mais aussi en révélant des potentiels qui n'ont peut-être pas été pleinement exploités jusqu'ici.

Au-delà des projets emblématiques qui constituent les jalons de cette législature, un point d'honneur sera donc mis à renforcer la mixité sociale, à améliorer l'espace public, à encourager la vitalité économique, à développer les infrastructures nécessaires, tout en maîtrisant les finances publiques.

Le partage de son programme politique avec votre Conseil est primordial aux yeux de la Municipalité, car l'atteinte des objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés est intimement liée à l'adhésion de ses membres et, au-delà, de la population nyonnaise, aux actions présentées.

## **I. Contexte et approche**

---

L'élaboration du programme de législature a été réalisée durant plusieurs séances ad hoc entre les mois d'août 2016 et janvier 2017. Au fil de ce travail et des réflexions communes, il est rapidement apparu à l'entier du collège qu'une nouvelle dynamique devait être enclenchée, à partir de constats et d'objectifs partagés et de projets clairement prioritaires.

La Municipalité a donc défini 7 objectifs généraux, 5 domaines d'actions prioritaires, 17 axes de travail et 27 projets qui permettront de répondre aux défis qui se posent aujourd'hui à notre ville.

Par ailleurs, la Municipalité a choisi de travailler – comme dans son activité quotidienne d'ailleurs – dans un esprit constructif et de compromis entre les différentes sensibilités qui sont représentées au sein du collège.

En effet, tous ses membres sont convaincus que ce n'est que par le respect des opinions et l'adhésion de chacune de ses parties à tous les projets qui vous sont ici présentés, que l'action de la Municipalité pourra être la plus efficace et la plus cohérente.

### **Objectifs généraux**

C'est en ayant une vision à moyen et long terme que l'on prend les meilleures décisions à court terme. C'est sous cet angle que les objectifs généraux et transversaux ont été fixés, chacun étant le reflet de vision précise d'une problématique ou politique publique. Ils couvrent les différentes thématiques tenant à cœur à la Municipalité et qui sous-tendent les domaines d'actions retenus, même si le principe de réalité – notamment en termes de ressources humaines et financières – a obligé la Municipalité à prioriser ses actions.

## **Domaines d'actions**

Etablis dans un souci de cohérence, cinq domaines d'actions ont été définis comme prioritaires.

1. Développer le Cœur de ville
2. Favoriser la diversité sociale et économique
3. Encourager la complémentarité des modes de déplacement
4. Améliorer l'espace public et les équipements
5. Renforcer le rayonnement et maintenir l'attractivité de la ville

## **Actions et Projets**

Une triple catégorisation des projets a été décidée : projet emblématique, projet à réaliser ou à poursuivre, projet à lancer. Ceux-ci sont regroupés par domaines d'actions.

Il est important de préciser ici que nombre des projets menés par la Ville ne sont pas cités dans ce programme de législature, mais que cela ne signifie aucunement qu'ils soient abandonnés ou reportés.

Le Collège municipal a choisi de mettre l'accent et les moyens nécessaires sur une sélection de projets, afin de favoriser leur avancement ; mais son action et celle de l'administration communale vont évidemment bien au-delà de ce qui figure dans ce document.

## **2. Conclusion**

---

Les impacts de cette législature sur les années à venir seront décisifs et d'une grande ampleur, aussi bien en termes de développement économique, social et urbain qu'en termes de qualité de vie pour l'ensemble des Nyonnais.

Par la délimitation de ses domaines d'actions, la définition d'axes de travail et la priorisation de ses projets, la Municipalité pourra utiliser au mieux les ressources dont elle dispose pour accompagner et orienter le développement de notre cité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport municipal N° 40/2017 concernant le programme de législature pour la période 2016-2021,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

de prendre acte du rapport N° 40/2017 présentant le programme de la législature 2016-2021.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

Programme de la législature 2016-2021